

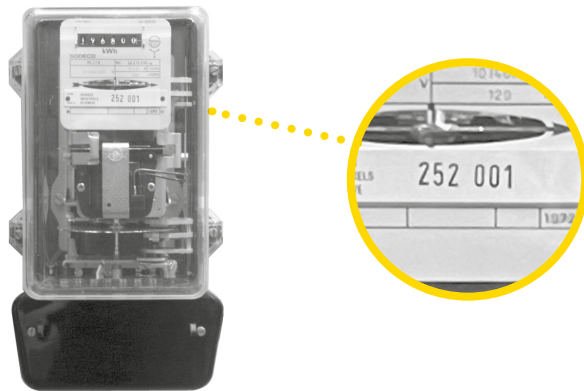
Communiquer l'identifiant d'un compteur électrique SIG

Dans le cadre de l'installation des nouveaux compteurs d'électricité intelligents, aussi appelés « smart meter », l'identification des compteurs électriques change. Voici les bonnes pratiques pour communiquer à SIG l'identifiant d'un compteur électrique.

Lors de la réalisation de travaux sur des installations électriques ou de contrôle d'installations électriques, différentes formalités d'annonce OIBT (AI, RS et PM) ou PDIE DP SIG (DC, DRT, IAT) sont obligatoires. Lorsqu'une de ces interventions est réalisée à l'aval d'un compteur électrique SIG existant, l'identifiant de ce dernier doit être inscrit sur chaque document. Désormais, avec le déploiement des compteurs intelligents ou « smart meter », il est impératif d'adopter la bonne pratique en tenant compte du type de compteur électrique présent.

Transcription de l'identifiant d'un compteur électrique SIG d'ancienne génération

- Indiquer uniquement les 6 chiffres inscrits sur le compteur (par exemple: **252001**)
- Ne pas mettre d'espace entre les chiffres, ni d'inscriptions telles que **SIG 252001**, **SIG252001** ou **compteur 252001**



Transcription de l'identifiant d'un compteur électrique SIG de type « smart meter »

- L'identifiant est désormais alphanumérique; l'inscription sur le compteur est composée du préfixe **SM** et de 6 chiffres
- Indiquer le préfixe **SM**, en majuscule, suivi des 6 chiffres inscrits sur le compteur (par exemple: **SM118716**)
- Ne pas mettre d'espace entre le préfixe et les chiffres ou entre les chiffres, ni d'inscription telles que **SIG SM118716**, **SIGSM118716** ou **compteur SM118716**



Pour plus d'informations :
Contactez le Service Clients SIG
☎ 0844 800 808

